



version 1.1 du 14 décembre 2015

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SFR

garanties au 1^{er} janvier 2016

(+ rappel des garanties jusqu'au 31/12/2015)

Les tableaux qui suivent décrivent les garanties au titre de la Complémentaire Santé SFR, pour les salariés et leurs ayants-droits.

Présentation :

Ces garanties viennent en complément des remboursements de l'Assurance Maladie* et dans la limite des frais réels engagés.

Chaque garantie est décrite sur 2 lignes selon que vous ayez souscrit ou pas l'Option

- BASE : remboursement du régime de base de la Complémentaire Santé SFR
- OPTION : remboursement du régime "base + option" de la Complémentaire Santé SFR

NB : Les tableaux que nous vous proposons permettent une lecture directe et comparée entre les régimes de "base" et le régime "base + option" (en valeur absolue), et d'ailleurs les garanties précédentes valables jusqu'au 31/12/2015.

=> Ils diffèrent dans leur présentation des grilles communiquées par Vivinter qui sont obligatoirement présentées en delta pour l'option et non en valeur absolue (obligation légale)

Nouveauté réglementaire : le CAS

Le Contrat d'Accès aux Soins est un contrat entre l'Assurance maladie et les médecins libéraux de secteur 2 qui vise à encadrer les dépassements d'honoraires. Les consultations et les actes facturés par des professionnels de santé adhérents au CAS sont mieux remboursés.

Pour savoir si un praticien est adhérent au CAS, renseignez-vous sur Ameli <http://annuaire.sante.ameli.fr>

Légende :

BR = Base de Remboursement de l'Assurance Maladie

FR = Frais Réels, sous déduction des prestations versées au même titre par les régimes obligatoires et complémentaires.

TM = Ticket Modérateur, partie des dépenses de santé restant après le remboursement de l'Assurance Maladie.

PMSS : Palier Mensuel de la Sécurité Sociale, 3218€ en 2016 (sous réserve de publication au J.O.)




SOINS COURANTS			au 1 ^{er} janvier 2016		jusqu'au 31/12/2015
			professionnel de santé CAS	non CAS	
Consultations / Visites Généralistes	Secteur <u>conventionné</u>	BASE	220% BR	130% BR	220% BR
		OPTION	280% BR		280% BR
	Secteur <u>non conventionné</u>	BASE	200% BR	130% BR	200% BR
		OPTION	270% BR		270% BR
Consultations / Visites Spécialistes	Secteur <u>conventionné</u>	BASE	220% BR	130% BR	220% BR
		OPTION	350% BR		350% BR
	Secteur <u>non conventionné</u>	BASE	200% BR	130% BR	200% BR
		OPTION	340% BR		340% BR
Radiographies, échographies, doppler		BASE	200% BR	130% BR	200% BR
		OPTION	100% FR*		100% FR*
Analyses		BASE	200% BR		200% BR
		OPTION	100% FR*		100% FR*
Auxiliaires médicaux <i>(infirmier, masseur, orthophoniste, orthopédiste...)</i>		BASE	200% BR		200% BR
		OPTION	100% FR*		100% FR*
Actes techniques médicaux et actes de chirurgie		BASE	200% BR	130% BR	200% BR
		OPTION	100% FR*		100% FR*
Transports		BASE	100% TM		100% TM
		OPTION	100% TM		100% TM

PHARMACIE			à partir du 1 ^{er} janvier 2016	jusqu'au 31/12/2015
Frais pharmaceutiques		BASE	100% FR*	100% FR*
		OPTION		
Vaccins <i>pris en charge par la Sécurité Sociale</i>		BASE	100% FR*	100% FR*
		OPTION		
Vaccins obligatoires en cas de déplacements pro., <i>prescrits par un médecin</i>		BASE	100% FR*	100% FR*
		OPTION		
Vaccins antigrippe		BASE	100% FR*	-
		OPTION		



OPTIQUE		à partir du 1 ^{er} janvier 2016	jusqu'au 31/12/2015
Un équipement (monture + verres) maximum :			
<u>adultes</u> : tous les 2 ans pour les adultes sauf changement de défaut visuel			
<u>-18 ans</u> : tous les an pour les adultes sauf changement de défaut visuel			
Monture <i>prise en charge par la Sécurité Sociale</i>	BASE	150 €	5% PMSS/an.
	OPTION	150€ + 3,27% PMSS	8% PMSS/an.
Verres	BASE	nouvelle grille	ancienne grille
	OPTION	100% FR*	100% FR*
Lentille de contact, y compris jetables, <i>prises en charge ou non par la Sécurité Sociale</i>	BASE	7% PMSS / année	6% PMSS/an.
	OPTION	9% PMSS / année	8% PMSS/an.
Traitement de la myopie et de l'hypermétropie <i>par laser (forfait sur 2 ans)</i>	BASE	50% PMSS / œil	50% PMSS / œil
	OPTION		

Grille Optique du régime de BASE (garanties exprimées y compris le remboursement de la Sécurité Sociale)						
Classe de défaut visuel	Défaut Visuel		0 € à charge sur les verres indiqués ci-dessous dans le réseau 		Hors réseau Itelis	
	Myopie ou Hypermétropie (en dioptries)	Astigmatisme (en dioptries)	Verre simple foyer	Verre Progressif jusqu'à la 7ème génération	Verre simple foyer	Verre Progressif
classe 1	De 0 à 2	Inférieur ou égal à 2	aminci super antireflets haut de gamme	aminci super antireflets haut de gamme	60 €	160 €
classe 2	De 0 à 2 De 2.25 à 4	De 2.25 à 4 Inférieur ou égal à 2	aminci super antireflets haut de gamme	aminci super antireflets haut de gamme	70 €	180 €
classe 3	De 2.25 à 4 De 4.25 à 6	De 2.25 à 4 Inférieur ou égal à 4	surface asphérique super aminci super antireflets haut de gamme	super aminci super antireflets haut de gamme	85 €	200 €
classe 4	De 6.25 à 8 De 0 à 8	Inférieur ou égal à 4 Supérieur ou égal à 4.25	surface à géométrie évoluée ultra aminci super antireflets haut de gamme	ultra aminci super antireflets haut de gamme	110 €	220 €
classe 5	Supérieur ou égal à 8.25	Tous cylindres	surface à géométrie évoluée ultra aminci précalibrage/optimisation d'épaisseur super antireflets haut de gamme	ultra aminci précalibrage/optimisation d'épaisseur super antireflets haut de gamme	140 €	240 €



DENTAIRE			à partir du 1 ^{er} janvier 2016	jusqu'au 31/12/2015
Consultation Chirurgiens dentiste	Secteur conventionné	BASE	220% BR	220% BR
		OPTION	100% FR*	100% FR*
	Secteur non conventionné	BASE	200% BR	200% BR
		OPTION	90% FR*	90% FR*
Soins dentaires		BASE	200% BR	200% BR
		OPTION	400% BR	400% BR
Prothèses dentaires pris en charge ou non par la Sécurité Sociale (1)		BASE	260% BR	250% BR
		OPTION	440% BR	430% BR
Orthodontie pris en charge ou non par la Sécurité Sociale (<i>soins entrepris avant 16 ans</i>)		BASE	250% BR	250% BR
		OPTION	400% BR	400% BR
Implantologie non remboursée par la Sécurité Sociale (<i>max 3 implants / année</i>)	Pose de l'implant	BASE	8,9% PMSS	8,9% PMSS
		OPTION	14,2% PMSS	14,2% PMSS
	Faux moignon	BASE	3,5% PMSS	3,5% PMSS
		OPTION	5,7% PMSS	5,7% PMSS
Couronne	BASE	cf. prothèse dentaire*	5,3% PMSS	
	OPTION		8,5% PMSS	
Parodontologie non remboursée par la Sécurité Sociale (2)		BASE	17,7% PMSS	17,7% PMSS
		OPTION	28,4% PMSS	28,4% PMSS

Notes :

(1) Les prothèses dentaires correspondant à des actes hors nomenclature ou à des actes ne respectant pas les dispositions de la Nomenclature Générale des Actes Professionnels ne sont pas remboursées

(2) La parodontologie comprend par année civile : curetage/Surfaçage (2/an), Greffe gingivale (1/an), Allongement coronaire (4/an), Lambeau (4/an)

MÉDECINE DOUCE			à partir du 1 ^{er} janvier 2016	jusqu'au 31/12/2015
Osthéopathie / registre des osthéopathes		BASE	-	25€, 3 par an
		OPTION		35€, 3 par an
Osthéopathie, Psychologue, Psychomotricien, Tabacologue		BASE	50€/séance,	-
		OPTION	250€ max. par année	



Complémentaire Santé SFR

grilles des garanties

HOSPITALISATION <i>médicale/chirurgicale ou maternité</i>			au 1 ^{er} janvier 2016 <i>professionnel de santé</i>		jusqu'au 31/12/2015
			CAS	non CAS	
Frais de séjour, de salle d'opération, pharmacie et autres frais	Secteur <u>conventionné</u>	BASE OPTION	100% FR*		100% FR*
	Secteur non conventionné	BASE OPTION	90% FR*		90% FR*
Honoraires	Secteur <u>conventionné</u>	BASE OPTION	100% FR*	130% BR 100% FR*	100% FR*
	Secteur non conventionné	BASE OPTION	90% FR*	90% FR* max 130% BR 90% FR*	90% FR*
Chambre particulière		BASE OPTION	3% PMSS par jour		2,5% PMSS par jour
Forfait hospitalier		BASE OPTION	100% pris en charge		100% pris en charge
Lit accompagnant		BASE OPTION	2% PMSS par jour		1% PMSS par jour
Transports		BASE OPTION	100% TM		100% TM
Sanatorium, Préventorium, Aérium	Secteur <u>conventionné</u>	BASE OPTION	100% FR*		100% FR*
	Secteur non conventionné	BASE OPTION	90% FR*		90% FR*



FRAIS DE MATERNITÉ		au 1 ^{er} janvier 2016		jusqu'au 31/12/2015
		professionnel de santé CAS	non CAS	
Consultation spécialistes	BASE	150% BR	130% BR	150% BR
	OPTION	200% BR		200% BR
Accouchement normal (secteur conventionné ou non)	BASE	150% BR		150% BR
	OPTION	200% BR		200% BR
Accouchement chirurgical	BASE	100% FR*	130% BR	100% FR*
	OPTION			
	BASE	90% FR*	(1)	90% FR*
	OPTION	100% FR*	90% FR*	
Radiographie	BASE	150% BR	130% BR	150% BR
	OPTION	200% BR		200% BR
Analyse	BASE	150% BR		-
	OPTION	200% BR		
Auxiliaires médicaux	BASE	150% BR		-
	OPTION	200% BR		
Tout autre soin lié à l'accouchement	BASE	150% BR		-
	OPTION	200% BR		
Chambre particulière	BASE	3% PMSS par jour		2,5% PMSS par jour
	OPTION			
Allocation naissance	BASE	15% PMSS		15% PMSS
	OPTION			

AUTRES SOINS		à partir du 1 ^{er} janvier 2016		jusqu'au 31/12/2015
Orthopédie	BASE	-		220% BR
	OPTION			400% BR
Prothèse non dentaire	BASE	-		220% BR
	OPTION			400% BR
Prothèses auditives figurant à la LPP	BASE	220% BR		-
	OPTION	400% BR		
Autres prothèses	BASE	220% BR		-
	OPTION	400% BR		
Ostéodensitométrie 1 consultation tous les 2 ans	BASE	35 €		35 €
	OPTION	55 €		55 €
Cure thermique prise en charge par la Sécurité Sociale	BASE	15% PMSS		15% PMSS
	OPTION	/ année		/ année



Complémentaire Santé SFR

grilles des garanties

PRÉVENTION		à partir du	jusqu'au
		1 ^{er} janvier 2016	31/12/2015
Dépose d'un holter tensionnel	BASE OPTION	23 €	23 €
Substitut nicotinique <i>pris en charge par la Sécurité Sociale</i>	BASE OPTION	3% PMSS / année	3% PMSS / année
Dépistage de l'hépatique B	BASE OPTION	200% BR 100% FR*	200% BR 100% FR*
Détartrage annuel complet sus et sous gingival <i>effectué en 2 séances maximum</i>	BASE OPTION	200% BR 400% BR	200% BR 400% BR
Diététicien enfant de moins de 12 ans <i>1 consult. prescrite par un médecin durant le contrat</i>	BASE OPTION	1,25% PMSS	1,25% PMSS
Examen de dépistage de l'ostéoporose (ostéodensitométrie) passé entre 50 et 55 ans	BASE OPTION	25€ tous les 3 ans	25€ tous les 3 ans
Dépistage une fois tous les 5 ans des troubles de l'audition au-delà de 50 ans	BASE OPTION	100% TM	-